

CONTRAT DE COLLABORATION

Exposition « bancs poèmes »

Souvigny – 2017

Entre les soussignés :

- l'association 2A2B (Art et Artisanat en Bocage Bourbonnais), dont le siège social est situé aux Ateliers du Chapeau Rouge, rue du Chapeau Rouge à Souvigny 03210, représentée par son président Patrice Michel,
- et M., exposant

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Présentation de l'exposition

L'association 2A2B, en relation avec la commune de Souvigny, organise de mai à septembre 2017 la sixième exposition sur le thème des Bancs Poèmes. Cet appel à projet et cette exposition s'inscrivent dans la démarche, engagée par l'association depuis plusieurs années, de créer autour des ateliers du Chapeau Rouge un pôle de rencontres artistiques participant à l'animation culturelle du territoire.

L'exposition « Bancs Poèmes » pourra être montrée ensuite dans d'autres lieux et l'association souhaite ainsi que la collaboration engagée avec tous les artistes mobilisés puisse se prolonger ultérieurement.

Article 2 - Calendrier de la manifestation

Chaque participant devra envoyer à l'association une photo ou un dessin de son ou ses banc(s), en indiquant les dimensions, le poids approximatif, les contraintes d'installation, les fragilités ou risques éventuels liés à une installation dans un espace public (intempéries, dégradation, sécurité,...), au plus tard le 31 mars 2017. Ce délai est impératif pour la préparation des documents de communication.

La manifestation d'ouverture de l'exposition sera organisée le samedi 13 mai.

L'installation des bancs est prévue le week-end du 6-7 mai 2017, mais les participants venant de loin pourront amener leur(s) banc(s) le samedi 13 mai matin.

L'exposition se terminera à la fin du mois de septembre et le retrait des bancs est prévu le week-end du 7-8 octobre. Pour ceux qui le souhaitent, les bancs pourront être stockés momentanément dans les locaux de l'association en vue des éventuelles expositions suivantes.

Article 3 - Conception des bancs et lieux d'exposition

Il est souhaitable que le Banc Poème ait une fonctionnalité (solidité, confort, sécurité) qui lui garantisse son installation dans un espace public (un système d'ancrage devra être prévu), mais des bancs plus fragiles ou craignant les intempéries sont également possibles ; toute création plastique sur ce thème est aussi la bienvenue et pourra être exposée dans un espace intérieur intégré dans le parcours de l'exposition.

Chaque œuvre devra exprimer, illustrer ou évoquer un poème, ou un texte poétique. Dans la mesure du possible il devra s'agir d'un texte original ; il faudra veiller en tout cas à ce que le poème soit libre de droit (écrit par un auteur disparu depuis plus de 70 ans, s'il n'y a pas d'accord spécifique) afin d'éviter toute difficulté pour son exploitation lors de l'exposition (lectures, catalogue,...).

L'association 2A2B, en relation avec la mairie de Souvigny, attribuera les emplacements des bancs en fonction de divers critères : esthétique du banc en relation avec son environnement, conditions de sécurité, fragilité du banc et possibilité d'ancrage.

Article 4 - Promotion de l'exposition

La promotion de cette exposition et des diverses manifestations qui y seront associées seront assurées par l'association 2A2B. Chaque participant s'engage de son côté à promouvoir cet événement, en utilisant notamment les supports de communication mis à sa disposition (affiches, plaquettes,...).

Il sera prévu des manifestations particulières pour l'ouverture et la clôture de l'exposition, auxquelles il est important que chaque exposant puisse participer.

Article 5 - Installation et responsabilités

L'installation et le retrait des bancs s'effectueront aux dates précisées dans l'article 2. Chaque exposant prendra en charge le transport de son ou ses banc(s) jusqu'à Souvigny. L'association prendra en charge l'installation des bancs.

Chaque exposant devra adhérer pour l'année 2017 à l'association (cotisation de 15 €) afin de pouvoir bénéficier de l'assurance responsabilité civile qui couvre les accidents éventuels causés à des tiers dans le cadre de cette exposition.

L'association décline toute responsabilité en cas d'incendie, de vol, acte de vandalisme ou détérioration de quelque nature ou origine que ce soit. Les frais d'assurances éventuelles pour ce type de risque sont à la charge des exposants.

Les exposants ne pourront s'opposer à ce qu'il soit pris des vues de détail ou d'ensemble de cette exposition ni à la diffusion de ces vues, et autorisent l'organisateur à les diffuser à la presse ou dans le cadre de toute manifestation de promotion. Ils autorisent également l'utilisation de photos de leur(s) œuvre(s) (exposée(s) dans un but de promotion de l'association et de ses activités (notamment l'édition d'un catalogue de l'exposition).

Article 6 - Mise en vente des œuvres

Chaque exposant souhaitant vendre son œuvre décide de son prix de vente (en s'assurant dans ce cas d'avoir le statut qui l'autorise à le faire, c'est à dire au minimum d'avoir un numéro SIRET).

La vente des œuvres présentées est autorisée pendant la durée de l'exposition par l'association, mais l'exposant s'engage dans ce cas à laisser son œuvre exposée jusqu'à la date de clôture.

Un pourcentage de 20% sur les ventes établies grâce à l'exposition est retenu pour l'association 2A2B organisatrice de cette manifestation. Le montant de chaque vente sera versé directement par l'acheteur à l'association 2A2B, qui réglera ensuite à l'artiste 80 % de ce montant au vu d'une facture.

Article 7 - Signature

La signature du présent contrat implique que l'exposant en a pris connaissance, qu'il l'accepte et s'engage à s'y conformer sans réserves.

Fait à Souvigny (en deux exemplaires) le2017

Signature de l'exposant (lu et approuvé)

Signature du Président de l'association 2A2B

.....

.....



Rue du Chapeau Rouge • 03210 Souvigny

Association 2A2B (Art et Artisanat en Bocage Bourbonnais)

Tél : 06 76 55 99 48 | e-mail : danikowski.jerome@wanadoo.fr | web : www.2a2b.fr